

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## POUR LES 14 -17 ANS

### 1. INSCRIPTIONS ET HORAIRES

#### Accueils de loisirs :

Inscription à la semaine, déjeuner et goûter compris.

Ces structures fonctionnent de 8H à 18H. Ces derniers sont ouverts du 08/07/2019 au 23/08/2019 (sauf les 15 et 16/08/2019)

#### Séjours:

Inscription à la semaine, petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner compris.

Cette structure fonctionne du lundi 8H au vendredi 18H. Elle fonctionne les semaines du 8 au 12/07, du 22 au 26/07, du 5 au 9/08 et du 19 au 23/08/19

### 2. DOCUMENTS À FOURNIR

► **Pour une 1ère inscription** (sauf si le dossier à déjà été constitué par la famille pour l'année scolaire 2019-2020)

- Fiche Famille 2019-2020 (Fiche A) et Fiche(s) Enfant(s) 2019-2020 (Fiche AE) remplies
- Copie d'un justificatif de domicile récent : avis d'imposition ou taxe d'habitation de l'année en cours ou facture de gaz/électricité/eau ou quittance de loyer (*tamponnée et signée*)
- Copie du Livret de Famille ou copie intégrale de l'Acte de naissance de(s) l'enfant(s)
- Copie de l'attestation du quotient familial CAF ou attestation de situation MSA
- Si pas allocataire CAF ou MSA : Copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition (*de l'année 2018 sur les revenus de 2017*) dans son intégralité, concernant les deux Responsables Légaux, sauf si déclaration commune.

\*Si les parents sont divorcés ou séparés :

- Copie du jugement de divorce intégral ou décision du juge aux Affaires Familiales

► **Pour un renouvellement** (sauf si le dossier à déjà été constitué par la famille pour l'année scolaire 2019-2020)

Fiche Famille (Fiche A) et Fiche(s) Enfant(s) (Fiche AE) remplies

Copie de l'attestation du quotient familial CAF ou attestation de situation MSA

Si pas allocataire CAF ou MSA : Copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition (*de l'année 2018 sur les revenus de 2017*) dans son intégralité, concernant les deux Responsables Légaux, sauf si déclaration commune.

Copie d'un justificatif de domicile récent : avis d'imposition ou taxe d'habitation de l'année en cours ou facture de gaz/électricité/eau ou quittance de loyer

### 3. ENCADREMENTS :

**Accueils Jeunes 14/17 ans** : 1 Directeur, 1 animateur pour 12 jeunes.

L'équipe d'animation est composée de personnels permanents, diplômés par le Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale.

### 4. PROJETS

**Le Projet Éducatif Territorial (PEdT)** traduit l'engagement de la commune, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Il est formalisé par un document. L'organisateur indique dans ce dernier de quelle façon il fait le lien avec les accueils qu'il organise.

Le **PEdT** de la Ville de Hyères est donc le cadre de référence pour mettre en œuvre et articuler l'ensemble des actions éducatives de la commune auprès des enfants et adolescents de 2 à 17 ans de son territoire. Il garantit également la prise en compte territoriale équitable des ressources éducatives en direction des enfants.

**Le Projet Pédagogique (PP)** est conçu comme un contrat entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents, les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

La(e) directrice(teur) de l'accueil collectif de mineurs concrétise le **PEdT** à travers le projet pédagogique. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Le **PP** permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne

**Le Projet d'Animation(PA)** est élaboré par l'équipe d'encadrement : directrices(teurs) et animateurs. Sur la base du **Projet Pédagogique**, il s'agit de traduire dans ce document, les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités autour d'un thème central. **Le PA** est spécifique à un accueil ou séjour donné voire même à une tranche d'âge si il y en plusieurs. **Le PA** peut également influencer sur le projet de fonctionnement du séjour (rythme du séjour, journée type, organisation, règles de vie, locaux, espaces, temps, activités).

**Tous ces documents sont consultables et disponibles sur le lieux d'accueil des enfants et des jeunes.**

### 5. TEST ANTI-PANIQUE OU ATTESTATION D'APTITUDE À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS AQUATIQUE ET NAUTIQUES

Ce document atteste que l'enfant (*à partir de 6 ans*) ou le jeune est à l'aise dans l'eau. Ce test doit être effectué par la famille avec l'enfant ou le jeune en piscine, auprès d'un Maître Nageur ou d'un personnel d'habilitation à délivrer ce document. Sans ce test ou attestation, l'enfant ou le jeune, ne pourra pratiquer les activités nautiques et aquatiques. Ce document est valable à vie. Si la famille l'a remis au Guichet Famille, pour les vacances précédentes, il n'est pas utile de le fournir à nouveau.

**Ce document est obligatoire pour les structures suivantes : Claude DURAND, Paul GENSOLLEN et l'OLIVASTRE.**

## 6. PAIEMENT

L'inscription de chaque famille donne lieu à l'ouverture d'un compte familial. Une facture est expédiée au titulaire du compte entre le 5 et le 10 chaque mois, elle précise le montant des réservations faites, les consommations du mois précédent et le montant à régler.

**Toute réservation non annulée sera facturée**

### Extrait du Règlement Intérieur Général.

L'inscription pourra être effectuée jusqu'à **J-6** auprès du Guichet Famille. L'inscription pourra être résiliée auprès du Guichet Famille selon les conditions suivantes :

- **1 mois avant** (date à date) avec remboursement intégral
- **entre 1 mois et J-14** avec 1 jour de carence par semaine annulée
- **J-13 à J** avec aucun remboursement

*Un ou plusieurs séjours retenus peuvent être annulés par mail par le kiosque ou par courrier, remis au Guichet Famille dans les délais impartis (la date du mail ou la date de remise au Guichet Famille servira de date de référence)*

### Tableau de la facturation en cas d'annulation

SEMAINES	SANS PÉNALITÉ (1 mois avant Au plus tard)	1 JOUR DE CARENCE (1 mois et J-14 Au plus tard)	PAIEMENT INTÉGRAL (J-13 A partir)
08/07/2019 AU 12/07/2019	08/06/2019 <b>(MINUIT)</b>	24/06/2019 <b>(MINUIT)</b>	25/06/2019
15/07/2019 AU 19/07/2019	15/06/2019 <b>(MINUIT)</b>	01/07/2019 <b>(MINUIT)</b>	02/07/2019
22/07/2019 AU 26/07/2019	22/06/2019 <b>(MINUIT)</b>	08/07/2019 <b>(MINUIT)</b>	09/07/2019
29/07/2019 AU 02/08/2019	29/06/2019 <b>(MINUIT)</b>	15/07/2019 <b>(MINUIT)</b>	16/07/2019
05/08/2019 AU 09/08/2019	05/07/2019 <b>(MINUIT)</b>	22/07/2019 <b>(MINUIT)</b>	23/07/2019
12/08/2019 AU 16/08/2019	12/07/2019 <b>(MINUIT)</b>	29/07/2019 <b>(MINUIT)</b>	30/07/2019
19/08/2019 AU 23/08/2019	19/07/2019 <b>(MINUIT)</b>	05/08/2019 <b>(MINUIT)</b>	06/08/2019

En cas de maladie du jeune pour une durée d'absence supérieure ou égale à 2 jours et sur justificatif médical envoyé dans les 2 jours suivant le début de la maladie, les usagers pourront prétendre à un remboursement calculé au prorata de la durée de l'absence. *Le certificat médical devra être transmis dans les 48H par mail au guichet.famille@mairie-hyeres.com ou sur le portail famille ou par courrier posté ou remis au Guichet Famille.*

## **FUN ESCAPADE À L'OLIVASTRE POUR LES 14 -17 ANS**

**Lieu :** situé à la pointe de la Madrague, en face du parc des Chevaliers, l'OLIVASTRE est une propriété communale bâtie au milieu de 6 hectares de pinède. Presqu'île de Giens.

**Effectifs accueillis : 30** en Juillet et en Août

**Tranche d'âge :** de 14 ans à 17 ans – jeunes nés en 2005, 2004, 2003, 2002  
(de l'entrée en 3ème à l'entrée en terminale)

**Jours et horaires** : Séjour de 5 jours et 4 nuits. Du lundi 8h au vendredi 18h

**Dates** : du 8 au 12/07. Du 22 au 26/07. Du 5 au 9/08. Du 19 au 23/08

**Activités proposées** : Découverte du littoral, paddle, kayak, beach volley, etc...

**À fournir :**

- **le dossier complet** ( voir documents à fournir dans Informations Générales)
- Si le jeune est en **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)**, fournir le premier jour de l'accueil, le document PAI et une trousse avec le traitement du jeune (médicaments avec dates de validité à jour)
- **le test anti-panique** ou l'attestation d'aptitude à la pratique d'activités aquatiques et nautiques
  
- un petit sac à dos
- des chaussures pouvant aller dans l'eau de mer
- une serviette de plage
- un maillot ou short de bain
- claquettes ou sandales
- une paire de basket
- un chapeau ou casquette
- une gourde

Un sac de voyage ou petite valise comprenant :

- 5 T-Shirts
- 5 shorts
- des sous vêtement pour 4 jours
- 1 sweet shirt
- 1 pantalon de survêtement
- 1 tenue pour la nuit
- 1 duvet
- 1 trousse de toilette et nécessaire de toilette
- 1 serviette de toilette
- 1 lampe de poche
- crème de protection solaire
- produit anti-moustiques

**Tarifs :**

Quotient familial	Tarif à la semaine (5j)
0 à 500€	92€
501 à 750€	108€
751 à 1000€	142€
1001 à 1250€	158€
À partir de 1251€	183€

**Se rendre sur le lieu du séjour :**

Les jeunes peuvent être déposés le lundi matin et pris en charge le vendredi soir soit :

- Sur l'OLIVASTRE : Le lundi entre 8H - 9H / le vendredi entre 17H - 18H
- Sur le site ci dessous *pour un trajet en bus vers l'OLIVASTRE* :  
Devant la Médiathèque de Hyères : le lundi à 8H / le vendredi à 18H